Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Action Départementale
Bureau des Installations Classées

CONSULTATION DU PUBLIC

AVIS

Les habitants de BAIS , CHATEAUGIRON, DOMLOUP, MOULINS, NOUVOITOU, NOYAL-SUR-VILAINE, sont informés qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par Monsieur Jean-Hugues TIRIAU, en vue d'obtenir l'enregistrement d'un atelier porcin, implanté au lieu-dit « La Grande Villatte » à BAIS.

Le dossier restera déposé pendant quatre semaines, du 20 mars 2017 au 21 avril 2017 inclus, en mairie de BAIS, où le public pourra prendre connaissance du projet pendant les heures habituelles d'ouverture au public, déposer toute correspondance relative à ce dossier ou adresser ses observations à la préfecture d'Ille-et-Vilaine - Bureau des Installations Classées.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, un registre sera ouvert à la mairie du lieu d'implantation du projet, et tenu à la disposition du public, où chacun pourra formuler ses remarques sur le projet susvisé.

A l'issue de la consultation, le registre d'observation mis à la disposition du public sera clos par le maire concerné et retransmis avec le dossier au préfet.

La personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées sur le projet est Monsieur Jean-Hugues TIRIAU La Grande Villatte 35680 BAIS.

Sur la base des propositions formulées par l'Inspection des installations classées, le préfet arrêtera sa décision sur la demande d'enregistrement qui lui a été présentée.

Des informations relatives à la consultation peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture à : http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Installations-classees-par-commune.